

PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 11 septembre 2014, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

Présents : Au total 33 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 4 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, M. Toni Bruni pour le Murtenbieter, M. Tobias Kilchherr pour le Freiburger Nachrichten, ainsi que deux personnes sans droits de vote.

Présidence : M. Eddy Werndli, Syndic.

Procès-verbal : Hervé Mory, secrétaire.

Excusés : Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Daniele Perrenoud, Barbara Meier, Olivier Schmutz, Robert Brönnimann, Charles Rohrbach, Dominique Wuillemin, Séverine et Peter Luder.

Scrutateurs : Sont nommés scrutateurs : Marlise Bigler et Jean-Daniel Mueller.

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Il a le plaisir de présenter un Conseil communal au complet et souhaite la bienvenue et plein succès au nouveau Conseiller communal, M. Michel Wuillemin, en charge du dicastère des constructions. Il salue aussi l'ouverture dès le 1^{er} septembre 2014 de l'auberge communale. Il souhaite la bienvenue aux époux Paul & Susanne Wiederkehr. La commune adresse ses meilleurs vœux de succès et surtout de longévité. Le jour de fermeture est fixé au « jeudi ». La famille Wiederkehr aurait toutefois aimé être là ce soir pour se présenter et pour assurer le service. Cependant, un rendez-vous familial avait déjà été prévu de longue date.

Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 34 du 22 août 2014, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 mai 2014
2. Fin du Mossard
 - 2.1 Participation financière à l'aménagement, financement, approbation
 - 2.2 Réalisation de places de parc, financement, approbation
3. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 mai 2014

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

Résultat : approbation à l'unanimité.

2. Fin du Mossard

2.1 Participation financière à l'aménagement, financement, approbation

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation. Des solutions acceptables entre les parties ont été trouvées pour la réalisation de la route collectrice Fin du Mossard. Il présente le plan de situation global, ainsi que la zone qui est concernée par la commune. La surface globale du terrain industriel à Fin du Mossard sud représente 36'000 m². Les coûts globaux sont de l'ordre de CHF 800'000.00. La part de la surface de la commune de Courgevaux est de 3'337 m² pour une participation de CHF 86'000.00. Cet investissement apporte à la commune de recettes supplémentaires, d'impôts sur les mutations estimés à CHF 75'000.00, d'impôts sur les gains immobiliers estimés à CHF 250'000.00, d'impôts divers, ainsi que des diverses taxes de raccordement en eau et eau usée.

Plan de financement:

Notre participation :	CHF	86'000.00
Emprunt : 2 % =	CHF	1'720.00
Amortissement : 4 % =	CHF	<u>3'440.00</u>
Montant annuel à imputer au Compte de fonctionnement	CHF	<u>5'160.00</u>

Le conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce financement.

Questions :

M. Ernst Glauser demande si la question des déponies dans le secteur est réglée ?

M. Alfred Rentsch répond que dans ce contexte, la commune a eu ces derniers temps beaucoup de séances avec le Service de l'environnement (SEn) pour traiter ce thème. Les lois ont aussi changé en ce qui concerne les terrains constructibles situés sur des zones sensibles de ce type. Une solution a été trouvée avec le SEn en ce qui concerne les terrains de Fin du Mossard sud. Le SEn a confirmé les possibilités de construire. La parcelle de la ville de Morat, quant à elle, est problématique et fait l'objet d'une surveillance continue. Cette parcelle n'est toutefois pas concernée par la route d'accès et par le secteur qu'elle dessert.

M. Jean-Daniel Mueller demande de situer plus en détail le secteur afin que chacun puisse se repérer. Le plan de situation général est à nouveau présenté avec la désignation des bâtiments existants du secteur.

M. Hans Tschirren demande s'il y a beaucoup d'intéressés par l'achat des terrains ?

M. Alfred Rentsch répond que les terrains seront vendus par des privés qui sont contactés directement par les intéressés. Plusieurs personnes ont déjà marqué leur intérêt. Il faut attendre la suite.

M. Hans Tschirren demande si la commune envisage des allègements d'impôts pour les sociétés qui s'implanteraient ?

M. Alfred Rentsch répond que la question des allègements d'impôts est en premier-lieu une affaire du canton. La commune verrait plutôt l'implantation de petites entreprises.

Sur demande de **Mme Marie-Antoinette Lassueur, le Syndic** lui résume en français ce qui a été discuté en allemand.

Plus personne n'a de question, la parole est donnée à la commission financière (Cofin).

M. Roland Bollin, Président de la Cofin, explique que cette dernière a été informée en détail de ce projet. La Cofin juge importante cette réalisation pour l'avenir de la commune. Elle soutient cet investissement et recommande à l'assemblée de l'approuver.

Vote:

Le projet d'investissement de CHF 86'000.00, tel que présenté auparavant, est accepté avec une majorité de 32 oui et 0 non.

2.2 Réalisation de places de parc, financement, approbation

La parole est donnée à Mme Myriam Danthe pour la présentation de cet objet. Mme Danthe présente sur le plan de situation l'emplacement des places de parc prévues. Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle route collectrice pour Fin du Mossard, le Conseil communal souhaiterait faire aménager des places de parc à l'entrée du quartier. L'idée est de créer environ 30 places de parc pour voitures, de places pour deux roues et de créer une installation de borne de recharge pour véhicules électriques, ceci pour être aussi en conformité avec la nouvelle loi sur l'énergie et l'environnement. Il est aussi prévu un retour sur investissement, par le biais des locations de places de parc, estimées à CHF 18'000.00 par année.

Plan de financement:

Investissement net :	CHF	125'000.00
Emprunt : 2 % =	CHF	2'500.00
Amortissement : 4 % =	CHF	5'000.00
Montant annuel à imputer au Compte de fonctionnement	CHF	<u>7'500.00</u>
Rentrée d'argent prévisionnelle annuelle	CHF	18'000.00

Le conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce financement.

Questions :

Personne n'a de question, la parole est donnée M. Roland Bollin de la commission financière (Cofin).

La Cofin a également été informée en détail de ce projet. La Cofin relève que plusieurs entreprises sont intéressées par ces places de parc. Elle soutient cet investissement et recommande à l'assemblée de l'approuver.

Vote:

Le projet d'investissement de CHF 125'000.00, tel que présenté auparavant, est accepté avec une majorité de 28 oui et 0 non.

